

Modalités d'accueil au sein de l'école de Québriac

A partir du 2 novembre 2020

L'ensemble des élèves, de la TPS au CM2, sera accueilli en classe sur les 4 jours de la semaine. Les horaires sont les suivants pour tous :

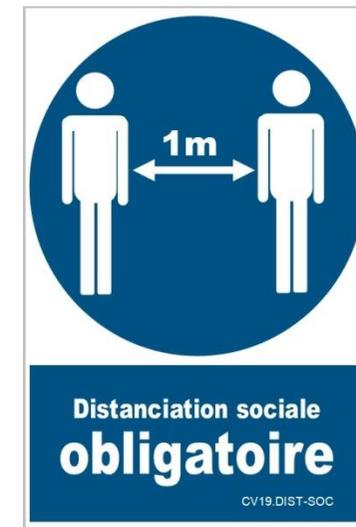
MATIN : Accueil entre 8h35 et 8h45 / 12h15

APRES-MIDI : 14h00 / 16h30

Cette décision, comme celles qui suivent seront réétudiées à chaque point d'étape institutionnel et peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire propre à l'établissement.

Avant et après la journée de classe

Les parents doivent avoir évoqué les gestes barrières et le maintien de la distanciation physique avec leurs enfants.



Nous demandons aux parents de faire passer leur(s) enfant(s) aux toilettes avant l'arrivée à l'école et de vérifier leur température. En cas de symptômes ou de fièvre (38° ou plus), les enfants ne doivent pas se rendre à l'école.

Les parents doivent assurer le lavage des mains de leur(s) enfant(s) lors du retour à la maison, à la fin de la journée scolaire.

Entrées et sorties des classes

Les parents doivent veiller à avoir sur eux leur attestation de déplacement ainsi que le justificatif de déplacement scolaire que je vous fournirai lundi dans le cahier de liaison de votre enfant.

Les entrées et sorties de l'école sont communes à l'ensemble des classes. Nous vous demandons de laisser rapidement votre enfant et de ne pas arriver avant l'heure d'accueil afin d'éviter les attroupements devant le portail. La circulation doit être fluide.

Particularités de l'école maternelle

- Pour les classes de TPS/PS et PS/MS, un parent par famille est autorisé à entrer dans le bâtiment de l'école maternelle et devra utiliser du gel hydro-alcoolique dès son arrivée.
- Pour les classes de MS/GS et GS, un parent par famille est autorisé à entrer sur la cour de l'école maternelle.

Les autres parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sur le temps scolaire.

Garderie et cantine

Horaires de la garderie : A partir de 7h30 et jusqu'à 19h.

Les parents devront déposer ou venir chercher leurs enfants à l'entrée de l'espace garderie habituel. Ils sont donc autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école mais devront porter un masque et utiliser le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition.

Le restaurant scolaire est ouvert. Les élèves demeurent par classe sur le temps du midi. Un agent est en charge de chacune d'entre elles.

Les enfants ont la possibilité de rentrer manger à la maison, comme habituellement. Ils sortent alors à 12h15 puis reviennent entre 13h50 et 14h par le grand portail.

Aménagements divers

Le nouveau protocole sanitaire renforce les règles mises en place.

• **Hygiène**

Le nettoyage des sols et grandes surfaces est réalisé une fois par jour. Les surfaces les plus fréquemment touchées sont nettoyées et désinfectées plusieurs fois par jour. L'aération est fréquente.

Le lavage des mains est régulier : en arrivant en classe, après le passage aux toilettes, avant et après le repas, avant et après les récréations. Une solution hydro-alcoolique est utilisée par les élèves d'élémentaire lorsque l'utilisation de savon n'est pas possible.

• **Récréations**

Les élèves demeurent par classe lors des récréations en maternelle et par groupe de 2 classes en élémentaire. L'accès aux structures de jeux est fermé. Les objets partagés dans une même classe ou un même groupe sont désinfectés quotidiennement ou isolés pendant 24h => les jeux utilisés l'après-midi ne seront pas utilisés dès le matin suivant.

• **Masque**

Le port du masque est interdit pour les élèves de maternelle.

Le port du masque est obligatoire à partir du CP dans les espaces clos et extérieurs. Les masques seront fournis par les familles. L'école pourra en fournir de manière limitée en cas d'oubli ou de difficultés financières.

Le port du masque par les enseignants est obligatoire.

• **En cas de survenue de symptômes au sein de l'école :**

- 1) L'enfant est isolé du groupe et demeure sous surveillance.
- 2) Les parents sont prévenus et viennent récupérer l'enfant.
- 3) Les parents consultent un médecin traitant.
- 4) Un retour en classe a lieu suite à un avis favorable du médecin.
- 5) Les enfants ou familles invités à la demande du médecin à réaliser un test, doivent informer l'école du résultat afin que les cas contacts soient identifiés et isolés.

Cordialement,

P.Lesueur